



# ASSOCIATION VENTE D'INSTRUMENTS

Par **Hadadere**, le **18/01/2016** à **12:53**

Bonjour à tous !

Alors voila je souhaite avec mon coloc monter une association qui nous servira à vendre de petits instruments africains. Nous sommes allés en Afrique nous en avons ramenés nous les bricolons-améliorons et souhaitons les vendre à des magasins de musique pro. Le but avec cet argent est de payer d'autre billets d'avions pour aller en rechercher quand la marchandise sera écoulée.

Plusieurs questions sur la légalité de nos intentions:

1 - Pouvons nous nous mettre au bureau de l'association (président et secrétaire-trésorier) et bénéficier à terme des billets d'avion ?

2 - Pouvons nous considérer (à juste titre) que les bénéfices payent une partie de notre loyer car nous avons transformés notre salon en atelier.

Je tiens à préciser pour finir qu'il s'agit de CA assez dérisoires, pas plus de 2000 3000 euros par année. Notre entreprise est réellement à but non lucratif !

Merci d'avance pour vos précieuses réponses.

cordialement